>

Brevet Nº 8 6 2 6 8

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

du 27 janvier 1986

Titre délivré : 2 0 JAN.

1988



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	
La société anonyme dite: L'OREAL S.A., 14, rue Royale 75008 (1) Paris, France, représentée par Maître Alain RUKAVINA, avocat-	
avoué, demeurant à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, (2) agissant en sa qualité de mandataire,	}
<u>dépose(nt)</u> ce <u>vingt-sept janvier 1900 quatre-vingt-six</u> (3) à <u>15.00</u> heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:	
1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : (4) "Nouveaux éthers de polyglycérols et leur utilisation en	
cosmétique et en pharmacie"	
2. la délégation de pouvoir, datée de Paris le 23 janvier 198 3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires; 4. // planches de dessin, en deux exemplaires; 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 27 janvier 1986	;
<u>déclare(nt)</u> en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :	:)
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6)	
le/)
au nom de	
10A, boulevard de la Foire (10)	
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les	
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à ——————— mois. (11)	
Le mandataire II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des	
Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	
Pr. le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes, p. d.	,

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	7
ř	Brevet Nº 8 6 2 0	0
	du 27 janvier 1986	
	Titre délivré :	

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	
La société anonyme dite: L'OREAL S.A., 14, rue Royale 75008 Paris, France, représentée par Maître Alain RUKAVINA, avocat-	
avoué, demeurant à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire,	(2)
à 15.00 dépose(nt) ce vingt-sept janvier 1900 quatre-vingt-six à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg: 1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:	(3)
"Nouveaux éthers de polyglycérols et leur utilisation en cosmétique et en pharmacie"	
2. la délégation de pouvoir, datée de Paris le 23 janvier. 3. la description en langue <u>française</u> de l'invention en deux exemplai 4. // planches de dessin, en deux exemplaires; 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 27 janvier 1986	res;
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (so	nt) : (5)
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) // déposée(s) en (7) // le //	(8)
au nom de/	(9)
10A, boulevard de la Foire	
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans	
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à mois.	
Le mandataire II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	
27 1986 Pr. le Ministre de l'Économie et des Classes Moyen p. d.	nes,
A 68007 (i) Non-précont time advesse (ii) efficie lieu grantégaté par la agricult de mandataire (ii) date du 6	

en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

2111/85 - GS/DD LU-362

Société anonyme dite : L'OREAL

"Nouveaux éthers de polyglycérols et leur utilisation en cosmétique et en pharmacie."

Invention de

Nouveaux éthers de polyglycérols et leur utilisation en cosmétique et en pharmacie.

L'invention a pour objet de nouveaux agents de surface nonioniques, les compositions les contenant et leur utilisation en cosmétique et en pharmacie.

Ces nouveaux agents de surface sont du type alcoyléthers de polyglycérols. Ils présentent une excellente tolérance biologique; on peut ainsi les utiliser dans les compositions de traitement de la peau et du cuir chevelu.

La demanderesse a déjà décrit dans le brevet US 3 666 671, des alcoyléthers et des alcoylaryléthers de polyglycérols de formule :

 $RO\left[C_2H_3O(CH_2OH)\right]_{n}H$ dans laquelle n désigne un nombre inférieur ou égal à 10 et R représente un radical alcoyle ou alcényle linéaire ou ramifié comportant de 8 à 22 atomes de carbone ou bien encore un radical ayant de 8 à 30 atomes de carbone dérivé d'alcools de lanoline, essentiellement contitués de stérols (chlolestérol, lanostérol) et en plus faibles proportions de monoalcools ou d'alcanediols-1,2 normaux, iso ou anteiso.

Ce sont des agents de surface ayant, selon le nombre d'atomes de carbone du radical R, des propriétés mouillantes, moussantes, détergentes ou émulsionnantes.

La présente invention a pour objet de nouveaux éthers de polyglycérols qui sont principalement des agents de surface non moussants

25 ou faiblement moussants, utilisables comme émulsionnants, comme
dispersants, comme supports ou excipients ou comme additifs dans les
compositions cosmétiques et pharmaceutiques. Ces composés présentent
une amélioration sensible par rapport aux composés précédents cidessus mentionnés, en ce qui concerne leurs propriétés en solution,
notamment leurs propriétés émulsionnantes et leurs propriétés biologiques.

Ils peuvent être représentés par la formule générale (I) suivante :

PM

5

$$R-CH_2-CH_2-CH-CH_2-O+C_2H_3O(CH_2OH)$$
 H (I)

5

25

dans laquelle R désigne un radical ou un mélange de radicaux hydrocarbonés, saturés, en C₁₀ à C₁₂ et n représente une valeur statistique moyenne de 2 à 15; R désigne de préférence le radical décyle et n représente de préférence une valeur statistique moyenne de 3 à 12. La constitution des produits de l'invention se caractérise par un bloc lipophile important qui comporte au moins 24 atomes de carbone, associé à une partie plus ou moins hydrophile, selon le nombre de motifs dérivés du glycérol. Malgré l'importance du bloc lipophile, les produits présentent des points de fusion relativement bas, ce qui évite les phénomènes de cristallisation dans les compositions les contenant.

Ces produits présentent de bonnes propriétés émulsionnantes, dispersantes ou solubilisantes ainsi qu'une bonne compatibilité avec la peau et les muqueuses oculaires. Ils sont bien tolérés en solution ou en dispersion aqueuse, huileuse ou oléo-aqueuse et ils entraînent également une réduction de l'agressivité d'autres agents de surface ioniques ou non-ioniques.

D'autre part, leur grande stabilité chimique, ainsi que leur caractère non-ionique qui permet de les associer facilement aux différents constituants habituellement utilisés en cosmétique, font qu'ils représentent des produits très intéressants pour la préparation de compositions de traitement de la peau, du cuir chevelu et des cheveux.

Les produits de formule (I) sont obtenus par des réactions en deux stades d'un alcool ou d'un mélange d'alcools de formule (II) :

$$R-CH_2-CH_2-CH-CH_2OH$$
 (II)

30 où R a la même signification que ci-dessus, avec :

- (i) une épihalohydrine comme décrit dans le brevet français 1 477 048 ou dans le brevet US 3 666 671, ou bien avec
- (ii) le t-butylglycidyléther comme décrit dans le brevet français2 027 585, ou dans le brevet US 3 840 606.

Lorsqu'on fait réagir 1 mole d'alcool de formule (II) avec u moles d'épihalohydrine du glycérol (n ayant la même signification que ci-dessus), on obtient les composés intermédiaires polyhalogénés de formule:

$$R-CH_2-CH_2-CH-CH_2 = 0-C_2H_3O(CH_2X) = H$$
 (III)

où X désigne un halogène tel que le chlore ou le brome, et de préférence le chlore.

Au cours de la réaction de polyaddition de l'épihalohydrine avec 10. l'alcool de formule (II), il se forme un mélange de composés répondant tous à la formule générale (III), mais pour lesquels le nombre de moles d'épihalohydrine fixées peut être supérieur, égal ou inférieur à la valeur statistique moyenne correspondant au nombre de moles d'épihalohydrine mises en oeuvre pour l mole d'alcool de 15 formule (II). Il en résulte que la formule (III) représente un mélange de composés pour lequel l'ensemble des valeurs n est réparti statistiquement autour d'une valeur moyenne correspondant au nombre de moles d'épihalohydrine mises en oeuvre pour 1 mole de composé hydroxylé.

La réaction de polyaddition de l'épihalohydrine est effectuée en 20 présence d'un catalyseur acide de Lewis tel que le trifluorure de bore, le chlorure stannique ou le pentachlorure d'antimoine, à une température comprise entre 25 et 120°C, et de préférence entre 60 et 100°C.

25

Le mélange de composés intermédiaires de formule (III) est ensuite "hydroxylé", c'est-à-dire que l'atome d'halogène X est remplacé par un groupe OH, par réaction avec un sel alcalin d'acide carboxylique, et avantageusement un acétate alcalin, en proportion stoechiométrique ou en léger excès par rapport au composé halogéné. 30 Cette réaction est réalisée en présence d'un solvant choisi parmi les glycols ou leurs éthers, tels que l'éthylèneglycol, le diéthylène glycol ou le dipropylèneglycol, à une température comprise entre 150 et 200°C.

Lorsqu'on fait réagir l'alcool de formule (II) avec le t-butylglycidyléther, on obtient les composés intermédiaires poly-t-butyloxy de formule (IV):

$$R-CH_{2}-CH_{2}-CH-CH_{2}-O\left[C_{2}H_{3}O(CH_{2}OT)\right]\frac{1}{n}-H$$
(IV)

où T désigne le radical t-butyle.

5

15

30

35

La réaction du mélange d'alcools de formule (II) avec le t-butylglycidyléther s'effectue en présence d'un catalyseur basique ou acide. Comme catalyseurs basiques, on peut utiliser les catalyseurs choisis dans le groupe formé par les métaux alcalins, les hydroxydes alcalins, les alcoolates alcalins et les amines tertiaires. Lorsqu'on utilise un catalyseur alcalin, la réaction s'effectue à une température de 80 à 180°C.

On peut utiliser comme catalyseur acide un catalyseur choisi dans le groupe formé par les acides de Lewis, tels que :

 BF_3 , $SnCl_4$, $SbCl_5$,

à une température inférieure à 120°C.

On hydrolyse ensuite les composés intermédiaires poly-t-butyloxy de formule (IV) en présence d'eau et d'un acide fort utilisé comme catalyseur. Parmi les acides, on peut en particulier citer l'acide méthane sulfonique, l'acide p-toluène sulfonique ou l'acide sulfo-acétique. La réaction d'hydrolyse s'effectue à une température de 50 à 120°C et, de préférence, de 90 à 100°C.

L'hydroxylation des composés intermédiaires de formule (III) ou l'hydrolyse des composés intermédiaires de formule (IV) conduit à un mélange de composés de formule (I), comportant un nombre de motifs dérivés du glycérol, inférieur, égal ou supérieur à la valeur de n, qui représente une valeur statistique moyenne.

Les produits faisant l'objet de l'invention sont constitués par les mélanges d'éthers de polyglycérols (I) tels qu'ils sont obtenus après les réactions d'hydroxylation ou d'hydrolyse, sans séparation des différents homologues, séparation toujours fastidieuse et coûteuse.

Les produits de l'invention se présentent généralement sous la forme de liquides épais ou de pâtes solubles dans les huiles pour des valeurs de n égales ou inférieures à environ 7 et dispersibles dans l'eau pour des valeurs de n égales ou supérieures à environ 5. Les composés pour lesquels n est compris entre 5 et 7 peuvent être à la fois solubles dans des huiles et dispersibles dans l'eau.

L'invention a également pour objet des compositions et en particulier des compositions cosmétiques et pharmaceutiques contenant les mélanges de composés de formule (I). Ces compositions peuvent être des compositions aqueuses ou des compositions huileuses sous forme de liquides, de gels ou de cires, ou bien des compositions oléo-aqueuses sous forme d'émulsion eau-dans-l'huile ou huile-dans-l'eau, ou encore des solutions hydroalcooliques. Les compositions peuvent en outre se présenter sous forme d'aérosols.

Les compositions aqueuses ou huileuses (sous forme de liquide ou 10 de gel) sont par exemple des shampooings, des lotions démaquillantes pour les yeux ou pour le visage, des huiles moussantes pour les cheveux ou pour la peau, des produits pour le bain ou la douche et de façon générale des produits de toilette.

Les compositions sous forme de cire sont des bâtons pour les 15 lèvres destinés, soit à les colorer, soit à éviter les gerçures, ou des produits de maquillage pour les yeux ou des fards ou fonds de teint pour le visage.

Lorsque les compositions selon l'invention se présentent sous forme d'émulsion du type eau-dans-l'huile ou huile-dans-l'eau,

l'agent émulsionnant peut être constitué uniquement par le ou les composé(s) (I) selon l'invention. Les composés de formule (I) peuvent également être associés à tout autre émulsionnant classique comme par exemple des acides gras ou des alcools gras polyoxyéthylénés, des alcoyléthers de polyglycérol, des esters de sorbitan polyoxyéthylénés, nés, des sels d'acides gras d'amines ou de métaux polyvalents.

Les corps gras constituant la phase grasse des émulsions sont des huiles ou des cires. Parmi les huiles, on peut citer les huiles minérales telles que l'huile de vaseline; les huiles animales comme les huiles de baleine, de phoque, de foie de fletan, de morue, de thon, de suif, de vison; les huiles végétales comme les huiles d'amande, d'arachide, de germe de blé, de maïs, d'olive, de jojoba, de sésame, de tournesol.

Parmi les cires, on peut citer : la cire de sipol, la cire de lanoline, la cire d'abeille, la cire de candellila, la cire microcristalline, la cire de carnauba, le spermaceti, le beurre de cacao, le beurre de karité, les cires de silicone, les huiles hydrogénées concrètes à 25°C.

Les huiles ou les cires peuvent encore être choisies parmi les esters d'acides gras en C_{12} à C_{22} , saturés ou insaturés et d'alcools ou polyols inférieurs comme l'isopropanol, le glycol ou le glycérol, ou d'alcools gras en C_8 à C_{22} , linéaires ou ramifiés saturés ou insaturés, ou encore d'alcane diols-1,2 en C_{10}^{-C} - C_{22}^{-C} .

5

10

15

20

25

30

35

On peut également citer comme corps gras la vaseline, la paraffine, la lanoline, la lanoline hydrogénée, la lanoline acétylée, les huiles de silicone.

Lorsque les compositions de l'invention se présentent sous forme de solution ou de dispersion aqueuse, d'émulsion, ou encore sous forme de composition huileuse, pour constituer des produits de lavage ou des produits pour le soin de la peau et des cheveux, les composés de formule (I) peuvent être utilisés seuls ou avec d'autres tensio-actifs. Les composés de formule I sont utilisables comme émulsion-nants, nettoyants, dispersants, supports ou excipients, surgraissants et ils présentent également l'avantage de réduire la toxicité des tensio-actifs auxquels ils sont associés, notamment vis-à-vis des muqueuses. Dans ce cas, on utilise de préférence de 10 à 60% en poids de composés de formule I par rapport au poids total des tensio-actifs.

Les compositions selon l'invention peuvent contenir des quantités de produits de formule (I) comprises entre 0,1 et 80% en poids, et plus généralement de 0,5 à 25% en poids.

Dans les compositions selon l'invention, les produits ou mélanges de composés (I) peuvent être associés à d'autres agents de surface, à des lipides ioniques ou non-ioniques, à des polymères naturels ou synthétiques, ioniques ou non-ioniques, à des huiles ou des cires, à des protéines plus ou moins hydrolysées, à des épaississants, à des nacrants, à des émollients, à des colorants, à des agents réducteurs ou oxydants, à des conservateurs, à des parfums, à des acides ou des bases minéraux ou organiques, à des pigments, à des solvants, à des propulseurs ou à des produits actifs pharmaceutiques ou parapharmaceutiques.

L'invention a également pour objet un procédé de traitement de la peau, du cuir chevelu ou des cheveux, avec une composition renfermant un mélange de composés de formule (I).

D'autres objets de l'invention apparaîtront à la lecture des exemples.

EXEMPLE 1

Préparation d'un mélange de composés de formule générale (I) dans laquelle :

R désigne le radical décyle et n la valeur statistique moyenne 3.

A 354g (1 mole) de décy1-2 tétradécanol vendu sous le nom d'"Isofol 24" par la Société Condea, on ajoute 1,6 ml d'éthérate de BF₃, puis à 50/55°C en 1 heure 40 minutes, 277,5 g (3 moles) d'épichlorhydrine.

On laisse ensuite environ 15 minutes sous agitation à la même température.

On obtient ainsi un liquide visqueux de couleur brune.

A 631,5 g de dérivés polychlorés (3 équivalents en chlore) ainsi obtenus, on ajoute 630 g de dipropylèneglycol (DPG), 297 g (3,03 moles) d'acétate de potassium, et 1,3 g d'hypophosphite de sodium. Le mélange réactionnel est ensuite chauffé à 180°C pendant 5 heures.

Le taux de réaction, déterminé par dosage de l'acétate de potassium qui n'a pas réagi ou de la quantité de chlore minéral formé, est supérieur à 96%.

Les sels minéraux sont séparés par filtration et rincés avec 100 ml de DPG. Le solvant est éliminé par chauffage sous pression réduite. Le résidu est ensuite repris avec 600 ml d'éthanol absolu en présence de méthylate de sodium (30 meq).

Après 24 heures à température ambiante, on filtre les sels minéraux précipités et on évapore les solvants sous pression réduite.

On obtient ainsi un produit liquide, visqueux, de couleur ambre, non soluble dans l'eau, soluble dans l'huile de vaseline.

Le point de trouble mesuré à 5% dans une solution aqueuse renfermant 25% de butyléther de diéthylèneglycol (BDG) est de 70°C.

M

25

30

5

10

15

EXEMPLE 2

Préparation d'un mélange de composés de formule générale (I) dans laquelle :

R désigne le radical décyle

5 et n la valeur statistique moyenne 5.

A 70,8 g (0,2 mole) de décyl-2 tétradécanol, on ajoute 0,4 ml d'éthérate de BF $_3$, puis à 50/55°C en 1 heure 15 minutes, 92,5 g (1 mole) d'épichlorhydrine.

Après 30 minutes d'agitation à 50°C, on vérifie par dosage que tout l'époxyde a réagi.

Le mélange de dérivés polychlorés ainsi obtenu est repris dans 163 g de diéthylèneglycol (DEG). On ajoute ensuite 84,5 g d'acétate de sodium (1,03 mole), puis on chauffe à 180-185°C sous atmosphère d'azote pendant 4 heures. On filtre les sels minéraux et on distille le DEG sous pression réduite. La masse résiduelle est reprise avec 140 g d'éthanol absolu en présence de méthylate de sodium (7 meq).

Après une nuit de repos à température ambiante, on sépare par filtration un léger précipité et on distille les solvants sous pression réduite.

On obtient ainsi un produit brun qui se présente sous la forme d'une pâte molle, soluble dans l'huile de vaseline.

Le point de trouble à 5% dans une solution aqueuse renfermant 25% de BDG est de 90°C .

EXEMPLE 3

Préparation d'un mélange de composés de formule générale (I) dans laquelle :

R désigne le radical décyle \bar{n} la valeur statistique moyenne 8.

A 265,5 g (0,75 mole) de décyl-2 tétradécanol, on ajoute 2 ml d'éthérate de BF $_3$, puis en 2 heures 20 minutes à 55°C, 555 g (6 moles d'épichlorhydrine).

Quand tout l'époxyde a réagi, on reprend la masse réactionnelle avec 820 g de DEG. On ajoute 497 g (6,06 moles) d'acétate de sodium et 1,6 g d'hypophosphite de sodium, puis on chauffe sous atmosphère d'azote à 180°C pendant 5 heures. Les sels minéraux sont ensuite

30

.35

10

15

filtrés, puis rincés avec du DEG. Le solvant est chassé sous pression réduite.

Le résidu repris dans 700 g d'éthanol absolu en présence de 6,3 g de solution méthanolique de méthylate de sodium (36 meq) est abandonné une nuit à la température ambiante.

Après filtration du précipité et distillation des solvants, on obtient une pâte molle de couleur ambre, dispersible dans l'eau.

Le point de trouble dans le BDG est supérieur à 100°C.

EXEMPLE 4

Préparation d'un mélange de composés de formule générale (I) dans laquelle:

R désigne le radical décyle

et n la valeur statistique moyenne 12.

A 17,7 g de décyl-2 tétradécanol (0,05 mole), on ajoute 0,25 ml de ${\rm SnCl}_4$ puis, goutte à goutte, à 60°C, en 2 heures 10 minutes, 55,5 g d'épichlorhydrine (0,6 mole).

On obtient, après refroidissement, un liquide visqueux très légèrement coloré.

Le mélange de dérivés polychlorés est lavé à 95°C avec 75 g de solution aqueuse à 20% de $\rm Na_2CO_3$.

Après décantation et séchage, 61 g du résidu ainsi obtenu (0,5 equivalent en chlore) sont repris avec 60 g de DEG. On ajoute 41 g d'acétate de sodium (0,5 mole), 0,12 g d'hypophosphite de sodium et on chauffe sous atmosphère d'azote à 180°C pendant 4 heures 30 minutes.

Le taux de réaction est alors de 98%.

Après filtration des sels minéraux, distillation des solvants sous pression réduite et éthanolyse, comme dans les exemples précédents, on obtient une pâte brune presque soluble dans l'eau, avec épaississement.

30

25

5

10

15

EXEMPLES D'APPLICATION

EXEMPLE A1

Composition de teinture d'oxydation pour les cheveux

		
5	- Mélange de composés préparés selon l'exemple l	10 g
	- Mélange de composés préparés selon l'exemple 3	5 g
•	- Diéthanolamides d'acides gras de coprah	13 g
	- Alcool éthylique	5 g
	- Propylèneglycol	12 g
10	- Acide éthylènediaminetétra-acétique	0,2 g
	- 2-butoxyéthanol	6 g
	- Ammoniaque à 20%	10 g
	- Résorcine	0,6 g
	- m-aminophénol	0,22 g
15	- p-aminophénol	0,23 g
	- Thiolactate d'ammonium	0,80 g
	- Eau qsp	100 g

Cette composition est mélangée au moment de l'emploi avec un volume égal d'eau oxygénée à 6%. On obtient un gel transparent qui est appliqué sur des cheveux gris pendant 30 minutes.

Après rinçage et lavage, les cheveux sont colorés en blond irisé. Les cheveux sont brillants et gonflants.

EXEMPLE A2

20

25	Composition pour décolorer les cheveux	
	- Mélange de composés préparés selon l'exemple l	12 g
	- Mélange de composés préparés selon l'exemple 3	6 g
	- Diéthanolamides d'acides gras de coprah	11 g
	- Alcool éthylique	4,5 g
30	- Propylèneglycol	12,5 g
	- 2-butoxyéthanol	6 g
	- Acide éthylènediaminotétracétique	0,2 g
	- Ammoniaque à 20%	12 g
	- Eau qsp	100 g

Cette composition est mélangée avec un volume égal d'eau oxygénée à 6% pour former un gel et est appliquée sur des cheveux châtains pendant 40 minutes.

Après rinçage et shampooing, les cheveux sont décolorés en blond. Les cheveux sont nerveux, brillants et gonflants.

EXEMPLE B1

	Crème adoucissante pour le visage	: Emulsion eau-dan	s-huile	
	- Mélange de composés de l'exemple 1		11 g	
	- Huile de paraffine		10,7	g
10.	- Huile de silicone volatile		10,7	g
	- Hectorite modifiée vendue sous le nom	de		
	MIGLYOL GEL par DYNAMIT NOBEL		5	g
	- Sulfate de Magnésium		2	g
	- Glycérine		3	g
15	- Eau	qsp	100	g
	EXEMPLE B2	•		
	Creme pour la peau : Emulsion huil	e-dans-eau		
	- Mélange de composés de l'exemple 3		10	g
20	- Huile de paraffine		40	g
	- Eau	qsp	100	g

25

EXEMPLE C

	Huile à rincer pour le corps		
	- Mélange de composés de l'exemple 2	15	g
	- Diéthanolamides d'acides gras de coprah	8,75	g
5	- Alcools C ₁₂ -C ₁₄ polyéthoxylés à 2,2 motifs		
	éthoxy	8,75	g
	- Tensio - actif cationique de formule :		
	сн ₃ снон соо [⊖]		
	R-CO-NH-(CH2) = NH-(CH2)2-NH-CO-R		
10	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	R = mélange de radicaux $^{\mathrm{C}}_{16}$ - $^{\mathrm{C}}_{18}$ insaturés		
	vendu sous le nom d'EMPIGEN FKH par MARCHON	2,5	g
-	- Huile de vaseline	25	g
	- Antioxydants	0,1.	g
15	- p-hydroxybenzoate de propyle	0,2	g
	- Huile de Colza qsp	100	g
	Cette huile est utilisée pour laver la peau.		
	Après rinçage, la peau est douce.		
	EXEMPLE D		
20	Shampooing	-	
	- Mélange de composés de l'exemple 2	3	g
	- Alcoyléthers de polyglycérols (comportant 10 à		
-	12 atomes de carbone dans la partie alcoyle		
:	et 4 motifs dérivés de glycérol)	10	g
25	- Copolymère de chlorure de diméthyl diallyl		
	ammonium et d'acrylamide vendu à 8% de MA par		
-	la Société MERCK sous le nom de MERQUAT 550	7,5	g
	- Parfum, colorant, conservateur q.s.		
	- Eau qsp	100	g

30 le pH est ajusté à 7.

Appliquée sur cheveux sales, cette composition développe une mousse douce et crémeuse qui se rince facilement. Les cheveux humides sont doux et faciles à démêler.

La chevelure sèche est brillante et douce.

REVENDICATIONS

- 1. Mélange de composés de formule : $R-CH_2-CH_2-CH_2-CH_2-O + C_2H_3O(CH_2OH) \frac{1}{n} H \qquad (I)$
- dans laquelle R désigne un radical ou un mélange de radicaux hydrocarbonés, saturés, ayant de 10 à 12 atomes de carbone et n désigne une valeur statistique moyenne de 2 à 15.
 - 2. Mélange de composés selon la revendication l, caractérisé par le fait que R désigne le radical décyle.
- 3. Mélange de composés selon la revendication l, caractérisé par le fait que R désigne le radical décyle et n désigne une valeur statistique moyenne de 3 à 12.
 - 4. Composition cosmétique pour le traitement de la peau, du cuir chevelu ou des cheveux, caractérisée par le fait qu'elle renferme un mélange de composés de formule (I) selon l'une quelconque des revendications l à 3.

15

30

- 5. Composition pharmaceutique, caractérisée par le fait qu'elle renferme un mélange de composés selon l'une quelconque des revendications 1 à 3.
- 6. Composition cosmétique selon la revendication 4, caractérisée par le fait qu'elle renferme également d'autres agents de surface, des lipides ioniques ou non-ioniques, des polymères naturels ou synthétiques, ioniques ou non-ioniques, des huiles, des cires, des protéines pouvant être hydrolysées, des épaississants, des nacrants, des émollients, des colorants, des conservateurs, des parfums, des acides, des bases, des pigments, des solvants, des propulseurs et/ou d'autres adjuvants habituellement utilisés en cosmétique.
 - 7. Composition pharmaceutique selon la revendication 5, caractérisée par le fait qu'elle renferme également des produits actifs pharmaceutiques ou parapharmaceutiques.
 - 8. Composition selon la revendication 4, caractérisée par le fait qu'elle contient de 0,1 à 80% et de préférence de 0,5 à 25% en poids de composés de formule (I).
- 9. Composition cosmétique selon l'une quelconque des revendi-35 cations 4, 6 ou 8, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous

/M

forme d'une composition aqueuse ou hydroalcoolique, d'une composition huileuse, d'une émulsion huile-dans-l'eau, d'une émulsion eau-dans-l'huile, d'un gel, d'une cire ou d'un conditionnement en aérosol.

- 10. Composition selon l'une quelconque des revendications 4, 6, 8 ou 9, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme d'une émulsion huile-dans-l'eau ou eau-dans-l'huile et qu'elle contient en outre des huiles ou cires, et éventuellement d'autres émulsionnants différents de ceux de formule (I).
- 11. Composition cosmétique selon l'une quelconque des reven10 dications 4, 6, 8 ou 9, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous la forme d'une composition aqueuse, notamment sous forme de shampooing, de lotion démaquillante pour les yeux ou pour le visage, de produit pour le bain ou la douche.
- 12. Composition cosmétique selon l'une quelconque des reven15 dications 4, 6, 8 ou 9, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous une forme huileuse, notamment sous forme de lotion démaquillante pour les yeux ou pour le visage, d'huile moussante pour les cheveux ou pour la peau.
- 13. Composition cosmétique selon l'une quelconque des reven20 dications 4, 6, 8 ou 9, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme de bâton pour les lèvres, de produit de maquillage pour les yeux ou de fard pour le visage.
 - 14. Procédé de traitement de la peau, du cuir chevelu ou des cheveux, caractérisé par le fait qu'on applique sur la peau, le cuir chevelu et/ou les cheveux, une quantité efficace de composition cosmétique selon l'une quelconque des revendications 4, 6 et 8 à 12.

Luxembourg, le 27 JAN 1986

Le mandataire:

Me Alaid Rukavina

2111/85 - GS/DD ABREGE

Nouveaux éthers de polyglycérols et leur utilisation en cosmétique et en pharmacie.

Mélange de composés de formule générale :
$$R-CH_2-CH_2-CH-CH_2-0-\left[-C_2H_3O(CH_2OH)\right]-n-H \tag{I}$$

dans laquelle R désigne un radical ou un mélange de radicaux hydrocarbonés saturés en c_{10} - c_{12} et n a une valeur statistique moyenne de 2 à 15, et de préférence de 3 à 12.

Ces produits sont très bien tolérés par la peau et les muqueuses et sont utilisés avantageusement dans des compositions cosmétiques ou pharmaceutiques.